



ARNAQUE TOITURE ET FACADES

Par **DJKIRI**, le **28/11/2012** à **19:00**

Bonjour à tous ,

Suite à un courrier de la mairie , je devais refaire entièrement la toiture et la façade de ma maison sur Aubagne (13400).

Suite à divers devis , j'ai fait appel à une société de maçonnerie générale qui est le cousin à mon gendre.

J'accepte la proposition de son devis , et je lui fixe un délai pour finir la rénovation de ma maison.

Avant le début du chantier , je lui ai demandé de me délivrer une assurance de responsabilité décennale.

Au final , aucun document ne m'a été remis. J'appelle le patron, il me répond que je doit pas m'inquiéter (vu que c'est le cousin à mon gendre je m'inquiète pas).

Après l'accord de la mairie , les travaux débutent , l'échafaudage installé etc...

Au bout de 4 jours , la toiture et le ravalement de la façade refait. Quel mauvais travaille !!!

J'ai un ami maçon qui a constaté des fissures dans la façade (je suis très triste), et il a procédé à l'aide d'un appareil grâce a un ami a lui qui fallait à s'attendre a de nouvelle

malfaçon.

De plus , avant le début du chantier le devis était de 17000€ , vu que j'avais confiance en lui je lui ai donné un chèque de 10 000€.

Concernant la Toiture qui est mal réalisée, on n'est pas du tout satisfait de la pose des tuiles, alors que nous avons convenu une pose comme celle des voisins !!!!
Façade mal réalisée, vraiment du mauvais boulot. Fissure et parties endommagées non réparées.

C'est la catastrophe , tout le voisinage s'est plaint du mauvais travail , tellement que les voisins d'en face , sont venus me voir et ils m'ont dit " mais c'est du n'importe quoi ce travail ".

Avant les travaux il y avait une fuite au niveau des chambres , et dernièrement après que les travaux soient finis , il y avait un fort mistral dans la région , et une dizaine de tuiles sont tombées (plus de peur que de mal , heureusement qu'il n'y avait personne) , on a appelé le maçon , et ce dernier est monté sur la toiture pour poser quelques tuiles mais au lieu d'avoir une seule fuite dans la chambre, il y a une plus grosse fuite dans la chambre, Cette pièce est devenue très humide, moquette jetée à la poubelle...

Le maçon ne reconnaît pas ses torts mais ne veut rien refaire toiture et façades. Nous n'avons pas contacté notre assurance pour l'instant.

Je suis aussi déçu que désespéré.
je croyais avoir pris toutes les précautions: , vérification de l'agrément de l'applicateur, vérification de l'assurance décennale.

Mais finalement rien !!! Dernièrement le maçon , m'a envoyé un courrier (facture totale de 17000€) , que je ne paierai pas.

Merci à vous aidez moi si vous en avez la possibilité.

cordialement

Par **alterego**, le **28/11/2012** à **19:50**

Bonjour,

L'arnaque est le boomerang de la naïveté.

Cousin ou pas cousin, on ne laisse pas démarrer un chantier sans avoir en main une copie de l'attestation d'assurance de l'entrepreneur et avant de l'avoir vérifiée auprès de l'assureur.

Vous avez contacté votre assurance, l'assurance habitation ou l'assurance dommages-ouvrage ?

Le maçon ne reconnaît pas ses torts, les désordres sont pourtant apparus après son

intervention. C'est de bonne guerre le "professionnel" contre le profane, le vice contre la vertu.

On ne peut douter de votre bonne foi, mais le maçon est en position de force. Vous lui avez ouvert suffisamment de portes pour cela. Vous ne pouvez pas arbitrairement ne pas payer.

Seul vous n'aboutirez malheureusement à rien. Consultez un avocat, une expertise étant indispensable.

Quelle décennale aviez-vous vérifié ?

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.***[/citation]